



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

Le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Biot, le 12 mai 2021

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Tél. : 04 92 91 55 91
Fax : 04 93 65 18 09
E-mail : dgs@biot.fr

Affaire suivie par Mme Edith PINCOVAL
Réf: JPD/EP/L21-036
Objet : Conseil Municipal du 19 mai 2021

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, conformément à l'arrêté AM/2021/127 du 6 mai 2021, **au complexe sportif Operto, salle Gilardi, 644 chemin des Combes à Biot le :**

Mercredi 19 mai 2021 à 9 heures.

Cet horaire a été défini pour ne pas impacter le fonctionnement du centre de vaccination.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en période d'état d'urgence sanitaire le quorum est atteint lorsque le tiers des membres du Conseil Municipal est présent, soit pour notre assemblée, lorsque dix membres sont présents.

En outre, durant cette période, un membre du Conseil Municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

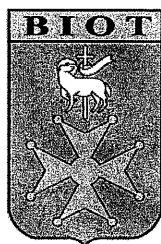
Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Jean-Pierre DERMIT

Convocation envoyée le
12/05/2021 à 15:15:08



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 19 mai 2021

**Salle Paul Gilardi – Complexe Pierre Operto
9h00 – Séance publique du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2021.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.

Rapporteur : Madame Catherine DUPRE-BALEYTE, 1^{ère} Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines et à la Santé publique

- 1-01. RESSOURCES HUMAINES – Mise en conformité du temps de travail à 1607 heures annuelles.
- 1-02. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet – Évolution de service.

Rapporteur : Monsieur François PEIGNE, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique

- 2-01. FINANCES – Budget Ville – Vote des taux des contributions directes – Exercice 2021.
- 2-02. FINANCES – Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le mobilier urbain.

Rapporteur : Madame Martine AUFEUVRE, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à la Culture et au Commerce

- 3-01. COMMERCE – Acquisition amiable du bail commercial Noëlle Coiffure – Local commercial sis 4 et 6 rue Saint-Sébastien – Immeubles cadastrés section BK, n°52 et 53.

Rapporteur : Monsieur Christian LATY, Conseiller Municipal, délégué aux Affaires juridiques et foncières

- 4-01. FONCIER – Acquisition amiable du local commercial sis 4 et 6 rue Saint-Sébastien – Immeubles cadastrés section BK, n°52 et 53.
- 4-02. FONCIER – Acquisition du terrain cadastré section BD, n° 108, lieudit La Beaume, suite à la préemption de la SAFER initiée par la commune.

Convocation envoyée le
12/05/2021 à 10h03

FONCIER – Retrait de la délibération n°2013/75/4-02 du 27 juin 2013 portant cession amiable de la parcelle cadastrée section BI, n°5, sise 37 route de Valbonne.

- 4-04. FONCIER – Cession amiable de la parcelle cadastrée section BI, n°5, sise 37 route de Valbonne.

Rapporteur : Monsieur Gérard PETIT, Conseiller Municipal, délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement, rapporteur, EXPOSE :

- 5-01. URBANISME – Extension du champ d'application du contrôle des divisions foncières prévu à l'article L. 115-3 du Code de l'Urbanisme.

Rapporteur : Monsieur Éric AUSSIBAL, Conseiller Municipal, délégué à la Qualité du service public

- 6-01. RELATION CITOYENNE – Partenariat avec l'UNICEF France – Ville Amie des Enfants – Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Biot, le 12 mai 2021



Le Maire,

Jean-Pierre DERMIT

Vice-président de la CASA

Convocation envoyée le
12/05/2021 à 15:15:08